

PONSONNAS - COMMUNE

Liste des délibérations de la séance du

03 novembre 2025

Président de la séance : Jean-Marc LANEYRIE

Secrétaire de la séance : Brigitte CASSARD

Présents : Jean-Marc LANEYRIE, Madeleine LEMKE-TALOTTA, Brigitte CASSARD, Olivier DOERLER, Hervé JACOB, Cédric VINCENT

Représentés : Michel DARJO représenté par Jean-Marc LANEYRIE, Alexandra CHASSANDE-PATRON représentée par Hervé JACOB

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV de la séance du 08 Septembre 2025**
2. **Etat récapitulatif des actes accomplis par le Maire sous délégation d'attribution.**
3. **Achat d'un nouveau tracteur polyvalent et multiusages d'occasion – DM et Délibération à prendre.**
4. **DM N°4 – Remplacement de la porte de garage - Délibération à prendre.**
5. **Adhésion à la convention protection sociale santé du CDG38 – projet de délibération (sous réserve d'avis favorable du CST)**
6. **Suites à réserver à la délibération communautaire 167-25 du 25 septembre 2025 relative au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » à la CCM - Délibération à prendre.**
7. **Questions Diverses.**

Délibérations du conseil :

Remplacement du tracteur de déneigement (N° DE_2025_042)

Le Maire aux membres du Conseil Municipal :

- **RAPPELLE** que le remplacement du tracteur de déneigement actuel, avait été acté lors du Conseil Municipal du 08 Septembre 2025 (DE_2025_0039) pour un budget maximal de 50 000€.
- **PRESENTE** le devis de la société JBSolutions PARRON à Prébois, pour un tracteur New Holland T4.75s d'occasion de 75 cv, comptant seulement 2900 h d'utilisation, pouvant correspondre aux besoins, pour un montant total, avec les équipements annexes neufs, d'environ 60 000 € TTC.

- **PRECISE** que ce matériel plus polyvalent que le précédent permettrait le déneigement des rues étroites et sinueuses du village mais aussi de réaliser le travail de déneigement actuellement fait avec le camion Iveco qui présente également des signes de fatigue. A terme il pourra aussi servir à d'autres travaux comme l'élagage moyennant des équipements supplémentaires.
- **PROPOSE** de donner une suite favorable à ce devis et d'ajuster la dépense à 60 000 € au budget afin de pouvoir rapidement passer commande avant l'hiver.

Où l'exposé du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** de donner suite au remplacement du tracteur de déneigement par le modèle d'occasion présenté pour un montant maximal de 60 000 €.
-
- **AUTORISE** le Maire à effectuer à cette fin toute démarche nécessaire.

Résultat du vote : adoptée

Opposition au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » à la CCM, acté par délibération communautaire N°167-25 du 25 septembre 2025 (N° DE_2025_045)

Le Maire, aux membres du Conseil Municipal :

- **RAPPELLE** que le transfert de la compétence urbanisme à la CCM qui doit déboucher à terme sur l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a déjà été évoqué au cours de 2 réunions du Conseil Municipal :
 - D'abord le 22 avril 2025 en présence d'une délégation de la CCM conduite par sa présidente.
 - Ensuite le 8 septembre 2025 ;
- **PRECISE** qu'au cours de la réunion du 8 septembre 2025, les conseillers Municipaux se sont accordés à considérer que l'équilibre actuel de l'urbanisation de la commune, mi-rurale et mi-résidentielle, est satisfaisant et qu'il y a lieu de le préserver, et ont jugé préférable que la compétence urbanisme reste communale. En conséquence, le Maire représentant de la commune a voté « contre » le transfert de la compétence lorsque la délibération 167-25 l'actant a été mise aux voix lors de la séance communautaire du 25 septembre 2025 ;
- **RAPPORTE** que la délibération d'adoption du transfert de la compétence urbanisme à la CCM a toutefois été votée à la majorité par le Conseil Communautaire le 25/09/2025 ;
- **EXPOSE** qu'en application de la loi, le transfert de la compétence peut encore être remis en cause si une minorité de blocage se dégage des votes des Conseils Municipaux des communes membres de la CCM (la minorité de blocage est atteinte si 25% des communes représentant 20% de la population communautaire ou si 20 % des communes représentant 25% de la population votent contre) ;
- **DEMANDE** au Conseil Municipal quelle suite il convient de donner à la notification de la délibération approuvant à la majorité le transfert de la compétence urbanisme faite par la Présidente de la CCM par courriel le 30 septembre 2025 et diffusé avec toutes ses annexes à tous les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** au transfert à la CCM de la compétence « Plan local d'urbanisme, document

d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » tel qu'acté par la délibération communautaire N° 167-25;

- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision à qui de droit, dont la CCM.

Résultat du vote : adoptée

Délibération de la DM n°4 - PORTE GARAGE (N° DE_2025_044)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts au Budget Prévisionnel 2025 pour le remplacement de la porte de garage ayant été ouvert en fonctionnement alors que cet achat relève de l'investissement (remplacement complet de la porte par un modèle plus performant augmentant ainsi la valeur du patrimoine), il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recette s	Dépense s
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	4 500
011 - 615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	-4 500
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recette s	Dépense s
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	4 500	0
2135 - 85	Installations générales, agencements - PORTE GARAGE	0	4 500
TOTAL INVESTISSEMENT		4 500	4 500
TOTAL		4 500	4 500

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : adoptée

Délibération de la DM n°3 - TRACTEUR MULTI-USAGE (N° DE_2025_043)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants pour l'achat d'un tracteur New Holland d'occasion et de ses équipements de déneigement (neufs), il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recette s	Dépense s
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	6 200
011 - 615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	-5 000
011 - 615231	Entretien, réparations voiries	0	-1 200
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recette s	Dépense s
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	6 200	0
2151 - 82	Réseaux de voirie - VRD COIRO	0	-3 800
2157 - 83	Matériel et outillage technique - TRACTEUR	0	6 200
2157 - 83	Matériel et outillage technique - TRACTEUR	0	3 800
TOTAL INVESTISSEMENT		6 200	6 200
TOTAL		6 200	6 200

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : adoptée

Jean-Marc LANEYRIE
Président de séance




Brigitte CASSARD
Secrétaire de séance

